

# Eloge funèbre du Monsieur Georges-Henry Gilliard

Autor(en): **L.H.**

Objektyp: **Obituary**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik = Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières**

Band (Jahr): **32 (1934)**

Heft 11

PDF erstellt am: **19.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Das Volkswirtschaftsdepartement hat von Ihren Darlegungen mit besonderem Interesse Kenntnis genommen und stellt gerne fest, daß diese in der Hauptsache mit seinen eigenen Auffassungen und Bemühungen im Einklang stehen. Es hat deshalb Veranlassung genommen, Ihre Eingabe einer eigenen Vorlage über die Subventionspraxis im Bodenverbesserungswesen beizugeben, die schon seit dem letzten Frühjahr zur Behandlung auf dem Kanzleisch des Bundesrates liegt.

Wir danken Ihnen für Ihre Bemühungen und zeichnen mit vorzüglicher Hochachtung

Der Direktor der Abteilung für Landwirtschaft:  
Dr. J. Käppeli.

---

## Éloge funèbre du Monsieur Georges-Henry Gilliard.

Prononcé au Crématoire de Montoie, à Lausanne, le mardi 9 octobre 1934.

*Mesdames, Messieurs,*

Permettez-moi, au nom de M. le Chef du Département des Finances, des collègues de ce département, au nom de la Conférence des organes fédéraux et cantonaux de surveillance du cadastre, et en ma qualité de directeur du cadastre et d'ami, d'adresser ici quelques paroles en cette circonstance douloureuse qui nous réunit aujourd'hui.

C'est avec consternation et un profond chagrin que nous avons appris le décès prématuré de notre très cher collègue et ami Georges-Henry Gilliard, sous-directeur du cadastre cantonal.

Georges Gilliard a obtenu son brevet vaudois de géomètre officiel en 1910, la dernière année où furent organisés dans notre canton des

examens professionnels de géomètre du registre foncier. Ces épreuves furent précédées d'un stage pratique de 4 ans dans les bureaux de M. Edouard Panchaud, géomètre officiel à Lausanne.

C'est durant ce stage que j'ai eu le privilège de faire avec lui dans cette étude, et particulièrement au cours des travaux de rénovation cadastrale de la commune de Denges, dont M. Panchaud était alors adjudicataire, que j'ai pu apprécier les qualités de cœur, de travail et la forte intelligence du regretté disparu.

En possession de son brevet, M. Gilliard désira parfaire sa



pratique professionnelle et s'engagea, comme géomètre-vérificateur, au bureau de M. Basler, à ce moment-là, géomètre cantonal d'Argovie, de manière à se perfectionner dans les nouvelles méthodes cadastrales résultant de l'application du Code civil suisse.

C'est de là que Georges Gilliard fut appelé par le Conseil d'Etat, le 7 juillet 1914, pour occuper le poste de second géomètre à la Direction du cadastre, chargé spécialement de la vérification des travaux sur le terrain et de suivre aux entreprises de mensurations cadastrales. Il entra en fonction le 6 avril de l'année suivante, retenu jusque-là par la mobilisation de l'armée.

Le 16 décembre 1919, le Conseil d'Etat désigna M. Gilliard en qualité de sous-directeur du cadastre. Ce n'était que la juste récompense d'un travail accompli avec assiduité et dévouement.

Aujourd'hui, nous pleurons le départ de ce collègue et ami qui durant 20 ans rendit à l'administration cantonale de loyaux et fidèles services dans les fonctions délicates et pleines de responsabilité qui lui furent confiées.

Pendant son passage à la Direction du cadastre, Georges-Henry Gilliard s'est occupé principalement de l'administration des mensurations parcellaires et depuis quelques années de la conservation et de la vérification de l'œuvre du cadastre dans notre canton.

Son activité s'est en outre déployée dans différents domaines, notamment des taxes vénales, auxquelles il a toujours porté beaucoup d'intérêt, de l'expropriation pour cause d'utilité publique, etc., en un mot, des diverses branches de l'activité de la Direction du cadastre.

Dans toutes ses missions, Georges Gilliard a apporté ses grandes qualités de travail, beaucoup de soins et de sens pratique.

Les questions d'ordre économique et financier retenant particulièrement son attention, nous avons caressé le projet de le désigner ultérieurement pour s'occuper de la délicate tâche des estimations fiscales des immeubles et de leur coordination, dans le cas où l'autorité compétente déciderait la mise en œuvre des dispositions destinées à remplacer celles de la loi actuelle sur les taxes vénales. Ce seul trait démontre toute la confiance que nous mettions en ce dévoué fonctionnaire.

Malgré la grave maladie dont notre estimé collègue fut atteint il y a à peine un mois, nous avons toujours espéré, et conservé jusqu'au dernier moment, l'espoir de le voir revenir au milieu de nous et reprendre son activité.

La Providence ne le permet pas, et nous nous inclinons devant cette décision suprême.

Georges-Henry Gilliard avait le caractère d'un chef. Il aimait à approfondir les questions qui étaient soumises à son appréciation. Doué d'une volonté tenace, il possédait cette largesse d'idées qui faisait de lui une personnalité dans le monde technique.

Georges Gilliard savait toujours trouver la juste solution aux problèmes souvent difficiles et complexes dont il était chargé de l'étude.

Très au courant de l'administration et connaissant son travail

jusque dans les moindres détails, il fut pour nous un collaborateur précieux.

Nos collègues géomètres perdent en lui un conseiller sûr et un homme d'une rare franchise.

A son épouse dévouée, qui l'assista courageusement pendant toute la durée de sa maladie, à sa fille et à sa famille si douloureusement éprouvées, nous leur témoignons l'expression de notre profonde sympathie et de nos sentiments de sincères condoléances.

Mon cher ami Gilliard,

Ton départ prématuré nous brise le cœur.

Travailleur infatigable, tu as accompli ta tâche avec persévérance, droiture et conscience.

Nous saurons t'en garder toute notre reconnaissance.

Tu fus un ami sincère et un dévoué collaborateur.

Ton souvenir et ton exemple nous honorent.

Nous t'adressons un suprême adieu.

*Ls. Hegg.*

---

## **Patentierung von Grundbuchgeometern. Géomètres du Registre foncier diplômés.**

Auf Grund der mit Erfolg bestandenen Prüfungen ist den nachfolgenden Herren das Patent als Grundbuchgeometer erteilt worden:

Ensuite d'examens subis avec succès, ont obtenu le diplôme fédéral de géomètre du registre foncier:

Lüthy Willy, von Winterthur,

Minder Fritz, von Kirchberg (Bern),

Neuweiler Hans Eduard, von Happerswil-Buch,

Rollier Albert Charles, von Nods,

Schweizer Heinrich Karl, von Kappel (St. Gallen),

Sommer Hans, von Elsau,

Spieß Walter, von Ormalingen.

Bern, den 28. September 1934.

Berne, le 28 septembre 1934.

*Eidg. Justiz- und Polizeidepartement.*

*Département fédéral de justice et police.*

---

## **Schweiz. Verband praktizierender Grundbuchgeometer.**

Samstag, den 29. September, fand die 16. ordentliche Hauptversammlung statt. Tagungsort war Schaffhausen. Um 10 Uhr eröffnete Präsident Schärer die sehr gut besuchte Versammlung. Als Traktanden lagen die Jahresrechnung und die Vorstandswahlen vor; daneben waren einige weitere Geschäfte zu beraten, die das Tarifwesen betrafen. Die Jahresrechnung wurde diskussionslos genehmigt; ebenso wurden die